

Conditions Générales de Vente Spectacle de magie 2023

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par l'association du Comité des Fêtes de Cruseilles auprès d'acheteurs non professionnels dénommés "participant" au sein des présentes CGV.

Dans le cadre du spectacle de magie du 28 Octobre 2023 à Cruseilles, des billets sont proposés en prévente par le biais du site internet www.helloasso.com.

Les présentes CGV précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de paiement ou de livraison des billets commandés.

Le nombre de billets disponibles en prévente est définie au préalable par le Comité des Fêtes de Cruseilles.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces CGV sont disponibles par le biais de notre site internet : www.comitedesfetescruseilles.com.

Le participant déclare avoir pris connaissance des présentes CGV .

Article 1 : Conditions Générales

Les billets ne sont ni repris, ni échangés sauf erreur de date ou d'horaire sur le billet, ni remboursés en cas de perte ou de vol. Il ne vous sera délivré aucun duplicata.

Leur revente est interdite. Le billet devra être présenté aux contrôleurs.

Il appartient au participant de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

L'association n'a pas vocation à vendre les billets à des professionnels, mais uniquement à des particuliers, pour leurs besoins personnels.

Le Comité des Fêtes se réserve donc le droit de refuser les achats par un même participant de billets en quantités importantes.

Par l'achat des billets et la participation au spectacle, les participants autorisent donc l'exploitation de leur image pour les besoins de communication. En conséquence, ils ne pourront par la suite reprocher cette exploitation à l'association ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

Le Comité des Fêtes de Cruseilles se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Les modifications des horaires, du programme ou encore d'une séance ne peuvent donner lieu à un remboursement excepté en cas d'annulation complète du spectacle. Dans ce dernier cas, seuls les billets seront remboursés. La non-présentation du client ou toute annulation de son fait ne donnera lieu à un remboursement du billet que dans les modalités prévues dans l'article 4. Les frais supplémentaires sont à la charge des participants.

Article 2 : Tarifs

Les prix des billets sont indiqués en euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de traitement de la réservation.

Article 3 : Réservation en ligne

Le mode de paiement immédiat est le paiement par CB (Carte Bancaire).

La réservation de billet s'effectue en temps réel.

Lors de votre réservation, la page "mon panier" est un récapitulatif de ce que vous êtes en passe de commander. Cette page ne vous informe que sur la commande en cours. Cette page ne constitue pas une preuve de réservation ferme. La commande n'est définitive qu'une fois le paiement par carte bancaire effectué.

Le participant ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Le système de règlement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui vous permet d'effectuer vos transactions en toute sécurité.

Vous recevrez un e-mail confirmant l'achat de vos places pour le spectacle. Cet e-mail tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation. En cas de non-réception de cet e-mail, vérifiez votre filtre antispam puis contactez nous directement depuis notre formulaire de contact disponible sur notre site internet.

Vous les recevez directement dans votre boîte mail avec le message confirmant l'achat de vos places. Vous devrez alors les imprimer et les présenter au contrôle, ou bien présenter votre téléphone portable et les places sous format numérique.

Si vous ne recevez pas vos billets dans les secondes qui suivent votre paiement, contactez-nous.

Article 4 : Annulation, utilisation et remboursement

Conformément à l'article L 221-28 du Code de la Consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation ou de report d'un spectacle. En cas d'annulation du spectacle, seul le prix du billet sera remboursé (excluant les frais annexes tels que les frais de transaction ou d'envoi qui ne seront pas remboursés). Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre annulation du billet. Dans tous les cas, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé.

Un billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet.

Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif.

Toute demande de remboursement exprimée après la date de séance reportée de votre événement ne pourra être traitée.

À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que le Comité des Fêtes de Cruseilles, dans la mesure du possible, lorsqu'il aura lui-même été prévenue par le prestataire, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la démarche à suivre.

La non-présentation du participant au contrôle ou le non-respect des règles en vigueur pour intégrer l'événement ne donne pas droit au remboursement. Le Comité des Fêtes de Cruseilles conserve alors le montant total de la commande.

Article 5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous contactant via le formulaire du site internet du Comité des Fêtes de Cruseilles.

Article 6 : Droit applicable

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.

Article 7 : Règlement des différends

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes, relève des tribunaux français dans les conditions de droit commun.

En présence d'un conflit avec l'association, outre le recours juridictionnel, le participant peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles) ou à tout mode alternatif de règlement des différends.